

Règlement du jeu concours

Article 1 : Société organisatrice

ROYALEMENT VOTRE EDITIONS 834 291 387 dont le siège social est situé au 100 avenue de Suffren 75015 Paris France, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 01-12-2024 12:41 au 25-12-2024 23:59. L'opération est intitulée : « Calendrier de l'Avent Point de Vue 2024 ».

Cette opération est accessible via la page : <https://shakr.cc/57etp>

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès de ROYALEMENT VOTRE EDITIONS, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web : <https://shakr.cc/57etp> La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Disposer d'un compte Facebook et se connecter à l'adresse pour accéder au jeu : <https://shakr.cc/57etp> 2. Cliquer sur le bouton "Participer" et autoriser les demandes de permissions Facebook d'accès à ses données.
3. Remplir le formulaire de participation, avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu :

- Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois mais peut revenir pour inviter ses amis.
- Le jeu sera organisé du 01-12-2024 00:00 au 25-12-2024 23:59
- Les tirages au sort se déroulent comme suit : Chaque lot mis en jeu fera l'objet d'un tirage au sort sur l'ensemble des participants du jeu <https://shakr.cc/57etp> ayant validé leur participation au jeu nommé « Calendrier de l'Avent 2024 copy ».
- Le joueur ne peut gagner 2 fois pendant la durée du jeu.

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : <https://shakr.cc/57etp>

Article 4 : Sélection des gagnants

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Les gagnants autorisent expressément et gracieusement la Société Organisatrice à utiliser et diffuser leur nom, prénom et leur ville de domicile à des fins d'information des autres Participants pendant une durée de six mois, sans prétendre à d'autres droits ou rémunérations que les dotations leur revenant. Ce traitement de données à caractère personnel est fondé sur l'intérêt légitime de la Société Organisatrice d'informer les autres Participants des gagnants du Jeu. Les gagnants peuvent librement s'y opposer, conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement du Jeu. Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants

autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations

Le Jeu est composé des dotations suivantes :

MARQUE	DOTATION	PRIX TTC
LESS IS MORE	<p>Coffret Douceur</p> <p>Coffret mains, corps et cheveux, contenant 3 bouteilles rechargeables et 3 recharges: shampoing douceur argan + avoine, gel douche sensuel osmanthus + jasmin et gel lavant mains néroli + cédrat.</p>	32,70 €
RADISSON BLU RESORT & SPA AJACCIO	<p>2 nuits pour 2 personnes, petit-dej inclus</p>	550€
GRAINE DE PASTEL	<p>Trousses Rituel Douceur & Confort</p> <p>Les nouvelles trousse Rituel Douceur & Confort en velours côtelé bleu, couleur emblématique de la marque, confectionnées en collaboration avec Ma Petite Mercerie, remplies de produits de soins visage et corps.</p>	59,90 €
YODI	<p>Des produits de soins Haute Performance pour les cheveux et la peau, vegan, naturels et sans eau : une huile corps sublimatrice (45,00€), un déodorant poudre (20,00€) et un savon surgras exfoliant (12,00 €).</p>	77,00 €
AGNÈS DE VERNEUIL	<p>Pendent My Holy Bird en or 18 carats et diamant de 1,5 mm.</p> <p>Inspirée d'un bijou traditionnel du XVIIème siècle, cette boucle d'oreille représente une colombe stylisée et moderne, symbole de paix, d'amour et de fidélité.</p>	715,00 €
ESA JOAILLERIE	<p>Bague Dualité fine (argent ou or)</p> <p>Discrète en version fine, mais toujours surprenante, le bijou Dualité se porte aussi bien en bague qu'en earcuff.</p>	170,00 €
BINDI ATELIER	<p>Sac vanity et trousse de maquillage Bengal Lana</p> <p>Sac vanity (40,00€) au motif léopard, conçu pour allier élégance et praticité. Avec son format polyvalent, il est parfait pour transporter tous vos essentiels. Trousse beauté assortie (30,00€).</p>	70,00 €

<p>MAISON BONNEFOY</p>	<p>Plaid Montpellier Un plaid douillet en 100% laine mérinos extrafine, 100% fabriqué en France dans l'atelier familial Maison Bonnefoy en Haute-Loire. Le tricotage, la confection et les finitions mains de ce plaid sont réalisés dans notre atelier artisanal, selon un savoir-faire vieux de plus de 80 ans.</p>	<p>259,00 €</p>
<p>MAISON DU MONDE</p>	<p>Un colis surprise d'une valeur de 250€ !</p>	<p>250 €</p>
<p>PULPE DE VIE</p>	<p>Coffret de Noël Éclat Un coffret composé de 4 produits (2 masques, 1 mousse nettoyante et 1 soin bonne mine), pour un teint éclatant et purifié.</p>	<p>47,35 €</p>
<p>WHAT MATTERS</p>	<p>Coffret Cuisine Découvrez les essentiels de What Matters pour votre cuisine : un liquide vaisselle (17,90€) et un spray multi-surface (17,90€) à la fleur d'oranger, ainsi qu'un gel lavant main à l'Aloe Vera (17,90€). Des produits 99% naturels, biodégradables et certifiés Ecocert.</p>	<p>53,70 €</p>
<p>JARDINS</p>	<p>Pack de 3 bulles de Jardins - Pétillants Gastronomiques (sans alcool)</p>	<p>31,00 €</p>
<p>BOTANIETS</p>	<p>2 bouteilles Spirit 0,0% - 1 bouteille Botaniets Original et 1 bouteille Ginger & Yuzu Le spiritueux sans alcool par excellence, honore l'héritage intemporel de Londres. Élaboré grâce à un processus de triple distillation qui le distingue des simples mélanges ou infusion, Botaniets est le choix parfait pour vos cocktails sans alcool.</p>	<p>71,58 €</p>
<p>BASTILLE PARFUMS</p>	<p>Coffret Découverte - 8 échantillons de 2ml d'eau de parfum Les eaux de parfums BASTILLE sont le fruit d'une création olfactive totalement libre. Elles sont transparentes, mixtes, éco-responsables, formulées avec 95% d'ingrédient naturels, et 5% de synthèse clean, sans ingrédients controversés.</p>	<p>32,00 €</p>

<p>BYCA</p>	<p>Crème velours et Gel lavant sans rinçage BYCA</p> <p>La Crème Velours BYCA, présentée dans son généreux flacon en verre rechargeable de 480 ml, est un soin riche et fondant qui hydrate intensément. Formulée avec du beurre de karité, de l'huile de coco et de la glycérine végétale, elle laisse la peau douce et soyeuse. Grâce à l'allantoïne, elle protège et répare efficacement face aux agressions extérieures. Son parfum délicat de bergamote, inspiré de Reggio de Calabre, associe fraîcheur et notes pétillantes pour une expérience sensorielle unique.</p> <p>Le Gel lavant sans rinçage au vétiver, véritable indispensable à emporter partout. Il nettoie efficacement et hydrate vos mains grâce à la glycérine végétale, le tout dans un format pratique et recyclable. Parfait pour affronter l'hiver, il vous accompagne tout au long de la journée pour garder vos mains propres et protégées.</p>	<p>109,00 €</p>
<p>YNDO (HÔTEL)</p>	<p>Bon pour une nuit dans une suite pour deux personnes</p> <p>(petits déjeuners inclus). Vaucher valable jusqu'en décembre 2025 sous réserve de disponibilité.</p>	<p>610,00 €</p>
<p>IMAGE REPUBLIC</p>	<p>Affiche "Montmarte View" sur papier en Velin d'Arches - 56x76</p>	<p>190,00 €</p>
<p>LA FILLE DES CARNETS</p>	<p>Carnet "Un lieu, un souvenir" (+ 1 marque-page et une pochette)</p> <p>21 inspirations pour écrire 21 lieux. L'expérience de l'écriture guidée par les souvenirs.</p>	<p>38,00 €</p>
<p>ATELIERS DES LUMIERES - EXPO ASTERIX</p>	<p>4 places pour l'exposition Astérix à l'Atelier des Lumières.</p>	<p>100 €</p>
<p>LA BRUYERE (THEÂTRE)</p>	<p>4 places pour 2 spectacles ("Oublie-moi" et "la Voix d'Or")</p>	<p>160,00 €</p>
<p>DOMAINE DES PRES VERTS</p>	<p>Un bon cadeau valable à vie pour deux personnes, comprenant une nuit en hébergement premium au choix avec petits-déjeuners</p>	<p>510,00 €</p>
<p>FESTINA</p>	<p>Montre femme Festina Swiss Made Rivé</p> <p>Découvrez la montre femme Festina F20058/1 de la collection Swiss Made Rivé, une alliance parfaite entre l'excellence de la tradition horlogère suisse, un design raffiné et un rapport qualité-prix imbattable. Dotée d'un bracelet doré confortable et d'un cadran guilloché avec des motifs concentriques, cette pièce incarne l'élégance et la précision technique, grâce à son mouvement automatique Festina SOPROD de haute précision.</p>	<p>299,00 €</p>

CHÂTEAU DE L'ÉPINAY	<p>Séjour Prestige</p> <p>Une nuit en chambre double Prestige, incluant le petit-déjeuner et une coupe de crémant par personne, pour 2 personnes.</p>	450,00 €
FABRICE GILLOTTE	<p>Coffret de chocolat "Les Ours Art"</p> <p>Oursons en chocolat noir et lait, guimauve onctueuse à la vanille de Madagascar et coeur tendre de confit de fraises. Egérie de la Maison Fabrice Gilotte.</p>	22,00 €
FORTWENGER	<p>Composition gourmande</p>	150,00 €
SOTHYS	<p>Coffret soin</p> <p>Gel moussant purifiant (33,00€) Masque purifiant aux deux argiles (41,50€) Crème réparatrice 50ml (40,00€) Gel douche tonifiant - Evasion Citron et petitgrain (21,50€) Lait corps tonifiant - Evasion Citron et petitgrain (33,50€)</p>	169,50 €
THALGO	<p>Coffret Rituel Correction Rides</p>	72,00 €
BOURGOGNE CHIC	<p>Escapade journée en Citroen 2CV avec pique-nique gourmet Une journée en plein air à bord d'une 2CV, agrémentée d'un pique-nique gourmet mettant à l'honneur les délices du terroir. Dégustez des produits locaux au gré de votre balade confortablement installés dans un transat fourni ! Une expérience savoureuse & authentique</p>	310,00 €
D'ORSAY	<p>Extrait de parfum "Tonka Hysteria" - 90ml</p> <p>Un Extrait de Parfum mixte Ambré, Poudré imaginé pour représenter une sensation de coup de foudre, par le parfumeur Jordi Fernandez pour D'ORSAY.</p>	240,00 €
HEURGON	<p>Bracelet HEURGON</p> <p>Symbole éclatant du luxe parisien, HEURGON incarne l'héritage d'une famille dédiée à la transmission d'un savoir-faire d'excellence, reflet de l'artisanat français. Bracelet sur lien de la collection « Cordon » de la maison HEURGON en or jaune 18 carats et diamant de 0.10 carat."</p>	490 €
CODAGE	<p>Coffret Les Crèmes</p> <p>Ce coffret réunit deux soins essentiels, formulés avec des actifs ciblés, pour une protection globale de la peau tout au long de la journée et de la nuit.</p>	149,00 €
NOOH BY LA COSTE	<p>Coffret de vin sans alcool.</p>	176,00 €

LÉOUBE	<p>Coffret de Noël Léoube un Léoube Collector Blanc Millésime 2022 (60,00€), une bouteille de Sparkling Léoube (32,00€), une huile d'olive Léoube (17,00€).</p>	109,00 €
CHRISTIAN LACROIX	<p>Ensemble boucles d'oreilles, collier et montre BO (140,00€), collier (135,00€) et montre (129,00€) de la collection Spring Labyrinth</p>	404,00 €
LOTUS	<p>Montre homme Lotus Connected D Découvrez la montre Lotus Connected D 20000/2, un parfait mariage entre élégance et innovation technologique, avec une connectivité avancée sans sacrifier l'esthétique classique de Lotus. Dotée d'un bracelet vert distinctif, elle offre des fonctionnalités telles que le contrôle de la musique, les notifications filtrées et la localisation du téléphone portable, pour s'adapter parfaitement à votre vie quotidienne et à vos activités sportives. Restez connecté, mais jamais distrait !</p>	499,00 €
LE PARC OBERNAI (HÔTEL)	<p>1 séjour Signature L'établissement offre un séjour Signature pour 2 personnes en 2025 (hors Saint-Valentin et période des marchés de Noël en Alsace) comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 nuitée en chambre double arrivée 15h00 - départ 11h00 - petit déjeuner buffet live cuisine 07h00 à 10h00 - dîner menu signature 5 plats (hors boissons) 19h00 à 20h30 - accès au YONASAYA SPA & piscine infinity 15h00 à 20h00 le jour d'arrivée - 07h00 à 11h00 le jour du départ - accès 1 journée au YONAGUNI SPA le jour du départ - Accès vestiaires du spa avec casiers. Bagagerie. Peignoirs, chaussons et serviettes mis à disposition. 	509,00 €
FUJIFILM	<p>Bon d'achat de 100€ (hors gamme Instax)</p>	100 €
TOTAL DOTATION		8 423,73 €

Article 6 : Acheminement des lots

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots via un email dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants. Les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), ils resteront définitivement la propriété de L'organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 7 : Jeu sans obligation d'achat

Le Jeu est uniquement accessible par Internet. En ce qui concerne les frais de connexion, et étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, les fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès en ligne au jeu (notamment connexion par câble, box, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et où le fait, pour le participant, de se connecter aux pages du jeu et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Dans l'hypothèse où la participation au jeu générerait pour le Participant des frais spécifiques, les Participants concernés pourront demander le remboursement des frais de connexion Internet occasionnés par leur participation dans les conditions visées ci-après, ainsi que les frais d'affranchissement afférents à leur demande de remboursement.

Pour les Participants accédant au jeu via une ligne téléphonique facturée selon le temps passé – c'est à dire hors abonnements box, câble, ADSL et autres forfaits incluant ou offrant les coûts de communication – les coûts de connexion engagés pour la participation au jeu seront remboursés forfaitairement sur la base du tarif de l'opérateur historique en vigueur « heures creuses » lors de la rédaction du présent règlement, incluant la première minute indivisible et une minute supplémentaire. Les frais de participation seront remboursés aux participants sur présentation ou indication cumulativement :

- (1) de leur nom, prénom, adresse postale ;
- (2) du nom du jeu ;
- (3) de la date de début et de fin du jeu ;
- (4) de la date et l'heure des communications sur la page du jeu ;
- (5) d'une copie de la première page de leur contrat d'accès à Internet, indiquant notamment leur identité, le nom de leur fournisseur d'accès et la description de l'abonnement et du possible forfait ;
- (6) d'un RIB (relevé d'identité bancaire) ou d'un RIP (relevé d'identité postal).

Les connexions à partir d'un poste d'entreprise et/ou sur un réseau d'entreprise sont exclues.

La demande de remboursement devra être effectuée au plus tard dans les quinze jours de la participation au jeu, à l'adresse citée en tête du présent règlement. Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par participant (même nom, même adresse) pour toute la durée du jeu. Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite figurant dans la demande de remboursement. La demande de remboursement sera traitée sous trois mois, par virement bancaire.

Toute demande n'incluant pas l'ensemble des éléments visés ci-dessus, transmise au-delà de la date mentionnée ci-dessus (cachet de la poste faisant foi), illisible, avec des coordonnées erronées ou ne respectant pas les conditions ci-dessus, sera automatiquement rejetée et ne recevra pas de réponse.

Article 8 : Limitation de responsabilité

La participation au jeu « Calendrier de l'Avent 2024 copy » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à <https://shakr.cc/57etp> et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu «Calendrier de l'Avent 2024 copy» s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeux et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier (« FACEBOOK »TM est une marque protégée de la société META).

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 9 : Dépôt du règlement

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé auprès de l'étude Maître

COHEN-SKALLI- HOBA, huissier de justice située, 5 avenue Gabriel Péri BP42 93401 ST-OUEN CEDEX. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : 100 avenue de Suffren 75015 Paris France Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Article 10 : Données personnelles

Dans le cadre de l'organisation du Jeu, la Société Organisatrice (ainsi que ses sous-traitants intervenants à sa demande) est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant les Participants et les gagnants des dotations.

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Jeu sont nécessaires pour permettre :

- la prise en compte de la participation des Participants ;
- la détermination des gagnants ;
- l'information des gagnants ;
- l'attribution des dotations ;
- la gestion des éventuelles contestations et réclamations.

A défaut de quoi la participation du Participant ne pourra pas être prise en compte.

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Jeu sont destinées à la Société Organisatrice et pourront être transmises à un prestataire assurant l'envoi ou la réception des bulletins d'abonnement, pour le tirage au sort et pour l'attribution des dotations. Le responsable du traitement des données à caractère personnel des Participants est la Société Organisatrice.

Les informations recueillies concernant les Participants seront utilisées dans le cadre du Jeu et de la remise des dotations. Toutefois, sous réserve du consentement préalable et exprès des Participants pour chaque finalité, leurs coordonnées pourront être utilisées i) à des fins promotionnelles de la Société Organisatrice, ii) à des fins promotionnelles de partenaires de la Société Organisatrice pour le Jeu.

Les données à caractère personnel du Participant sont conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées, c'est-à-dire l'organisation et le déroulement du Jeu. Toutefois, ces données pourront être conservées avant suppression, en archives intermédiaires, pendant la durée de prescription contractuelle légale à titre de preuve de la bonne exécution du Règlement. Par ailleurs, en cas de consentement à l'usage de leurs coordonnées à des fins promotionnelles, ces données pourront être conservées trois ans pour les simples prospects ou pendant la durée contractuelle et sa prescription en cas d'acceptation d'offres commerciales de leur part.

Conformément aux dispositions du Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des données et la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dans sa version en vigueur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout Participant au Jeu dispose, dans les conditions précisées par la loi applicable, des droits suivants :

- droit d'accès : vous pouvez obtenir des informations relatives aux traitements de vos données à caractère personnel et la copie de ces données ;
- droit de rectification : vous pouvez solliciter la correction de vos données à caractère personnel que vous estimez incomplètes ou inexactes ;
- droit à l'effacement : vous pouvez solliciter l'effacement de vos données à caractère personnel ;
- droit à la limitation du traitement : vous pouvez demander la limitation du traitement de vos données à caractère personnel ;
- droit à la portabilité de vos données à caractère personnel : vous avez le droit à ce que les données à caractère personnel que vous nous avez fournies vous soient rendues ou, lorsque cela est possible techniquement, transférées à un tiers, dans une forme lisible par machine ;
- droit de retirer votre consentement à tout moment si le traitement est opéré sur la base légale de votre consentement ;
- droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (cnil.fr) de toute éventuelle réclamation ;
- droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement ou à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès ;
- droit d'opposition : droit de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel pour des motifs liés à votre situation particulière.

Pour exercer vos droits, vous pouvez en faire la demande auprès de ROYALEMENT VOTRE EDITIONS, en joignant la copie d'un justificatif de votre identité, à l'une des deux adresses suivantes :

- par courrier à l'adresse suivante : ROYALEMENT VOTRE EDITIONS, Responsable Données Personnelles, 100 avenue de Suffren, 75015 Paris ;
- ou à l'adresse électronique suivante : « privacy@pointdevue.fr ».

Une réponse vous sera adressée dans un délai d'un (1) mois maximum suivant la date de réception de votre demande. Ce délai pourra toutefois être prolongé de deux (2) mois au regard de la complexité et/ou du nombre de demandes.

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : ROYALEMENT VOTRE EDITIONS, 100 AVENUE DE SUFFREN, 75015, PARIS, France Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal territorialement et matériellement compétent.